

Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
10.01.2006
Date de la convocation des conseillers :
10.01.2006
point de l'ordre du jour no:
08

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 20 janvier 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hoffmann, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Codello, Zwally, Wohlfarth, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal
Absents : Braz, échevin, Maroldt, Hannen, Knaff, Hildgen, Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour l'exercice 2005 – 2^{ième} semestre

Vu le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour l'exercice 2005 (2^{ième} semestre) au montant de € 13.050,00 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour l'exercice 2005 (2^{ième} semestre) au montant de € 13.050,00.

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 20.01.2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre

COMMISSARIAT
DU
DISTRICT DE LUXEMBOURG

CC 20.01.06
Pt. 08

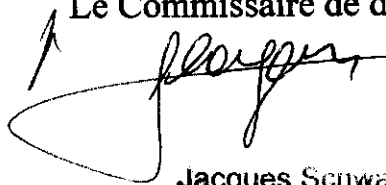
Luxembourg, le 24 janvier 2006

Réf. No 210


Concerne: Rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour
l'exercice 2005.

Retourné à Madame le Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette
avec l'observation que le rôle mentionné sous rubrique n'est pas soumis à mon
visa exécutoire, alors qu'il s'agit en l'occurrence de taxes indirectes.

Le Commissaire de district,



Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district,

 Service : **Secrétariat**
Esch/Alzette, le
26 JAN. 2006